



Bordeaux, le 07 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DESSERTE ROUTIERE DU LITTORAL CHARENTAIS : UNE PREMIERE ETAPE EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT.

Conformément aux engagements du Premier ministre et en application de la lettre de mission qu'il a reçue du Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, en lien avec Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée et Eric Jalon, préfet de la Charente-Maritime, a réuni ce jeudi 7 juillet 2016 les collectivités et parlementaires concernés par les alternatives routières à l'A 831.

Le préfet de région a transmis aux collectivités un projet de protocole constituant la traduction concrète de l'engagement du Premier ministre à accompagner les collectivités territoriales pour les études et la réalisation de ce projet.

Les conseils départementaux de la Charente-Maritime, de la Vendée et le conseil régional des Pays-de-la-Loire ont fait état d'un certain nombre de demandes complémentaires préalables, portant notamment sur l'engagement de l'État sur une clef de financement des travaux et sur un accompagnement renforcé des maîtres d'ouvrage dans les procédures réglementaires et le traitement environnemental du projet.

Le préfet de région a rappelé le caractère exceptionnel de l'engagement de l'État à participer à des travaux sous maîtrise d'ouvrage des départements, et a souligné qu'il est normal, pour l'État comme pour tout financeur, que le montant de cette participation ne soit défini qu'une fois connus le coût et le calendrier du projet porté par les départements.

Le préfet de région poursuivra, sous l'autorité du Secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, les discussions avec les deux départements et les deux régions afin de faire aboutir la conclusion de ce protocole et d'engager dès que possible la première phase d'études nécessaire à la mise en œuvre du projet.